

Déclaration SNALC CSA du 23-09-2025

Monsieur le Recteur, Mesdames, Messieurs membres du CSA A,

Le SNALC a une pensée pour notre collègue Caroline Grandjean-Pacoud, son épouse et sa famille.

Malgré les alertes, la médiatisation et l'octroi de la protection fonctionnelle, le drame n'a pu être évité. Le SNALC demande qu'une enquête approfondie soit menée afin de déterminer si l'institution a réellement apporté un soutien plein et entier.

Jusqu'à quand faudra-t-il sacrifier des cohortes d'élèves, de la maternelle au lycée, sous prétexte d'une baisse démographique ou d'une "hausse imprévue" de la demande sociale pour le lycée professionnel ? Le Rectorat et les directions académiques "jouent la montre", c'est insupportable.

Notre académie souffre également d'un problème structurel d'attractivité sur l'ensemble des métiers de l'Éducation nationale. Cela justifie-t-il pour autant que le Rectorat déploie des campagnes de communication dignes de stratégies commerciales ? Attirer de nouveaux talents, certes, mais il ne faut pas oublier les personnels déjà en poste, qui subissent de plein fouet :

- une perte continue de pouvoir d'achat,
- une dégradation de leurs conditions de travail,
- une surcharge des effectifs,
- des réformes incessantes,
- un manque de confiance et de soutien de leur hiérarchie.

Trop souvent, les personnels sont rendus responsables des conflits avec les élèves ou les familles alors même qu'ils tentent d'appliquer les directives institutionnelles.

Sur l'école inclusive, les PAS (pôles d'appui à la scolarité) doivent remplacer les PIAL mais cette réforme fait disparaître un mot qui nous paraissait pourtant très important dans la politique de l'école inclusive, c'est le mot handicap. Nous glissons d'une politique à destination des élèves en situation de handicap vers une politique à destination des élèves à besoin éducatif particulier, notion très floue qui pour le moment, concerne 100 % des élèves car chaque élève a des besoins éducatifs particuliers. Le saupoudrage qui caractérise actuellement l'école inclusive risque de s'accroître.

Sur les formations hors face à face pédagogique, le SNALC rappelle qu'il est farouchement contre. Nous demandons également la clarification des règles de retrait sur salaire lorsqu'une formation non demandée et positionnée en fin de journée, alors que l'agent a fait les heures inscrites à son emploi du temps, n'est pas suivie.

Par ailleurs, le SNALC déplore que de nombreux personnels contractuels ne soient toujours pas informés dans les délais réglementaires de la non-reconduction de leur contrat. Certains attendent encore leurs documents de fin de contrat, notamment l'attestation France Travail indispensable pour s'inscrire comme demandeur d'emploi et percevoir ses allocations chômage. Souvent évoqué, en CSA, ce dysfonctionnement ne doit pas être balayé par le

simple constat que la fin de contrat est un problème pour l'ensemble de la Fonction Publique. Le SNALC demande que le Rectorat s'engage dans une politique d'amélioration du traitement administratif des fins de contrat à l'image de la mise en place des « Essentiels de la DPE » ou de la circulaire de la DSDEN 92 « Démarches administratives des enseignants du 1^{er} degré et Aesh » dont les 3 autres DSDEN et le Rectorat pourraient s'inspirer.

Pour finir, en cette rentrée scolaire le moral des enseignants n'a jamais été aussi bas. L'épuisement professionnel, les départs prématurés et les vagues de démissions s'intensifient, entraînant la profession dans une crise inédite. Dès leurs premiers mois dans le métier, les plus jeunes se heurtent déjà à des conditions de travail éprouvantes qui poussent rapidement certains à envisager une reconversion. L'école publique traverse une crise profonde, et les enseignants, épuisés, ne parviennent plus à exercer dans des conditions acceptables. Des actions fortes, mûrement réfléchies et adaptées aux besoins réels du terrain doivent être mises en œuvre sans délai. L'avenir de l'éducation, et par conséquent de notre société tout entière, est en jeu.